

Image not found or type unknown



Assurer sa voiture auprès d'une assurance suisse

Par **shimoda**, le **02/09/2009** à **20:21**

Bonjour,

Je suis français et j'habite en France. Je possède une voiture immatriculée et assurée en France.

Puis-je légalement rouler en France si j'assure ma voiture en Suisse.

Je veux dire par là que je signe un contrat d'assurance avec une agence située en Suisse, que je paye en francs suisses, etc.

Et pas souscrire à une succursale/filiale française d'une compagnie suisse.

Merci de votre réponse

Par **Tisuisse**, le **03/09/2009** à **00:12**

Bonjour,

La réponse est NON car vous devez être assuré auprès d'une société française ou étrangère ayant un siège en France, donc auprès d'un commercial (agent ou courtier) en France. Je vous signale qu'il existe des sociétés suisses qui ont une délégation en France. C'est auprès de ces délégations françaises que vous pouvez vous assurer.